

Séance extraordinaire du conseil régional tenue le 25 mai 2022 à 15 h 15, Salle du Conseil, bureau 400, 10, rue King, à Huntingdon. La présente séance est présidée par madame Louise Lebrun, préfète et mairesse de la municipalité de Sainte-Barbe.

Sont présents :

Madame Agnes McKell, mairesse de la municipalité de paroisse de Très-Saint-Sacrement
Madame Christine McAleer, mairesse de la municipalité d'Ormstown
Madame Deborah Stewart, mairesse de la municipalité d'Elgin
Monsieur Denis St-Cyr, représentant de la ville de Huntingdon
Madame Linda Gagnon, mairesse de la municipalité du canton de Dundee
Monsieur Mark Wallace, maire de la municipalité de Hinchinbrooke
Monsieur Philippe Bourdeau, maire suppléant de la municipalité d'Havelock
Monsieur Pierre Poirier, maire de la municipalité du canton de Godmanchester

Sont également présents :

Madame Chantal Isabelle, directrice générale adjointe et greffière
Monsieur Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier

Sont absents :

Monsieur André Brunette, maire de la ville de Huntingdon
Monsieur Giovanni Moretti, maire de la municipalité de Saint-Anicet
Monsieur Stéphane Gingras, maire de la municipalité du canton de Havelock
Monsieur Steve Laberge, maire de la municipalité de Saint-Chrysostome
Monsieur Yves Métras, maire de la municipalité de Franklin
Monsieur Richard Raithby, maire de la municipalité de Howick

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

9919-05-22

Il est proposé par monsieur Mark Wallace
Appuyé par madame Linda Gagnon,

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9920-05-22

Il est proposé par monsieur Pierre Poirier
Appuyé par madame Deborah Stewart, et adoptée,

Que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALE DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM 30 MINUTES)

Aucune question.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.01. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2021

4.01.1. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS 2021 - FONDS D'INVESTISSEMENT LOCAL (FIL)

*ATTENDU QU'*à l'occasion d'une Assemblée générale annuelle tenue le 9 mai 2022, les membres du Fonds d'investissement local de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont adopté les états financiers audités 2021 et recommandé qu'ils soient déposés au Conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent ;

ATTENDU la présentation des états financiers audités 2021 du Fonds d'Investissement Local par la firme BCGO S.E.N.C.R.L. (Goudreau Poirier Inc.),

à l'occasion d'une séance en comité de travail des membres du Conseil régional de la MRC, tenue le 25 mai 2022;

*ATTENDU QU'*à l'occasion de cette séance, les membres se sont déclarés satisfaits de la présentation des états financier 2021;

9921-05-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Agnes McKell Appuyé par monsieur Mark Wallace, et adoptée,

D'adopter les États financiers audités du Fonds d'investissement local de la MRC du Haut-Saint-Laurent, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, tels que présentés par la firme *BCGO S.E.N.C.R.L. (Goudreau Poirier inc)* auditeur;

Que ces États financiers audités 2021 soient transmis aux ministères concernés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.01.2. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS & AUDITÉS 2021 DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT

ATTENDU la présentation des états financiers audités (ÉFA) 2021 par la firme *BCGO S.E.N.C.R.L. (Goudreau Poirier Inc.)*, à l'occasion d'une séance en comité de travail tenue le 25 mai 2022;

*ATTENDU QU'*à l'occasion de cette séance, les membres se sont déclarés satisfaits de la présentation des ÉFA 2021 et demandent que ceux-ci soient soumis pour adoption lors de la séance publique du Conseil de la MRC;

*ATTENDU QU'*il y a lieu d'adopter les États financiers consolidés et audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2021, de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

9922-05-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Poirier Appuyé par madame Deborah Stewart, et adoptée,

D'adopter les États financiers consolidés et audités pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021, de la MRC du Haut-Saint-Laurent, tels que présentés par la firme *BCGO S.E.N.C.R.L. (Goudreau Poirier inc)* auditeur;

D'autoriser madame Louise Lebrun, préfète, et monsieur Pierre Caza, directeur général et greffier-trésorier, à signer, au nom de l'organisme, soit la MRC du Haut-Saint-Laurent, les États financiers consolidés et audités 2021 ;

Que ces États financiers consolidés et audités 2021 soient déposés auprès des ministères et partenaires concernés, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Direction régionale de la Montérégie et à la Direction générale des finances municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.02. FACTURE

4.02.1. PAIEMENT DE FACTURE- RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

ATTENDU le projet innovateur « Circuit des silos et sentiers pédestres du Haut-Saint-Laurent » dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 3 ;

ATTENDU le contrat octroyé en mars 2022 à la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* pour une étude de faisabilité du projet (résolution n° 9806-03-22);

ATTENDU QUE la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* soumet la facture n° 2553799 au montant total de 10 520,21 \$, taxes incluses pour ses honoraires équivalents à 30 % de la valeur du contrat, facturable au démarrage du projet;

9923-05-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Linda Gagnon

Appuyé par monsieur Philippe Bourdeau, et adoptée,

D'autoriser le paiement de la facture n° 2553799 au montant total de 10 520,21 \$, taxes incluses à la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*.

Que les sommes prévues à cette fin soient puisées à même le poste budgétaire n°02-702-59-411 du volet « Hon. Projet des silos » du budget 2022 de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.03. AFFECTATIONS D'EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT

ATTENDU QUE lors de l'adoption des prévisions budgétaires de la MRC des années 2020 et 2021, des montants du Fonds Région et Ruralité Volet 2 de 2020 et de 2021 avaient été prévus pour renflouer la banque du Fonds Local d'investissement (FLI) afin d'augmenter les fonds disponibles pour soutenir les entrepreneurs du territoire de la MRC du Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE lors de la reddition de compte annuelle du FRR Volet 2, pour l'année 2020, les montants de 79 195 \$ en 2020 et de 150 000 \$ en 2021 qui avait été prévus pour renflouer la banque du FLI n'ont pas été jugés admissibles par le MAMH;

ATTENDU QUE la résolution n° 9652-12-21 qui affectait ses montants à la réserve financière du Fonds Local d'Investissement doit être remplacée afin de remettre ces montants dans les surplus libres de la MRC du Haut-St-Laurent;

9924-05-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Linda Gagnon Appuyé par monsieur Pierre Poirier, et adoptée,

De remettre les montants de 79 195 \$ en 2020 et de 150 000 \$ en 2021 du fonds réservé Fonds Local d'investissement totalisant 229 195 \$ dans les surplus libres de la MRC du Haut-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.04. AFFECTATION DES SURPLUS POUR LES PROJETS DE TRANSPORT COLLECTIF SUR DEMANDE (TAXIBUS), AUTOBUS ET ADAPTÉ

ATTENDU QUE les différents projets de transport sont financés avec des programmes distincts par le Ministère des Transports (MTQ) comportant des modalités d'application propres à chacun;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec (MTQ) exige une comptabilisation séparée pour les activités et les surplus attribués à chaque projet de transport: autobus, transport adapté et transport collectif sur demande (*Taxibus*);

9925-05-22

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mark Wallace Appuyé par monsieur Philippe Bourdeau, et adoptée,

D'affecter les surplus d'exercices reliés au projet Transport Collectif - Taxibus dans le poste surplus (Déficit) Affecté n° 59-110-91-000 du volet Transport - Taxibus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et les exercices futurs.

D'affecter les surplus d'exercices reliés au projet Transport Collectif - Autobus dans le poste surplus (Déficit) Affecté n° 59-110-92-000 du volet Transport - Autobus pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et les exercices futurs.

D'affecter les surplus d'exercices reliés au projet Transport Collectif - Adaptés dans le poste surplus (Déficit) Affecté n° 59-110-93-000 du volet Transport - Adaptés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2021 et les exercices futurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **VARIA**

Aucun sujet.

6. **QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS TRAITÉS À L'ORDRE DU JOUR. (MAXIMUM 30 MINUTES)**

Aucune question.

7. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Linda Gagnon
Appuyé par monsieur Mark Wallace, et adoptée,

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Louise Lebrun
Préfète et mairesse de la municipalité de
Sainte-Barbe



Pierre Caza
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Louise Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1)